ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(17)/46

11 décembre 2017

(17-6820)

Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Original: anglais

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE DES "AMIS DES MPME"

La communication ci-après, datée du 11 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations des Amis des MPME.

Nous, les Chefs de délégation représentant les Membres de l'OMC ci-après: Afghanistan; Albanie; Antigua-et-Barbuda; Argentine; Australie; Bahreïn; Brésil; Brunéi Darussalam; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Dominique; El Salvador; Équateur; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Grenade; Guatemala; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Pérou; Philippines; Qatar; République dominicaine; République kirghize; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Singapour; Suisse; Taipei chinois; Turquie; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam.

Reconnaissons que la participation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au commerce international est devenue une question importante dans le système commercial multilatéral et dans le programme de l'OMC;

Reconnaissons que les MPME jouent un rôle important dans les économies nationales des Membres de l'OMC, en tant que sources de création d'emplois, d'innovation, d'esprit d'entreprise et de croissance économique;

Notons que les coûts liés aux opérations de commerce extérieur représentent une lourde charge pour la participation des MPME au commerce international;

Reconnaissons que les MPME des pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, sont confrontées à des obstacles supplémentaires quand elles participent au commerce international;

Décidons de faire fond sur les travaux engagés par l'OMC pour traiter les questions commerciales et sur les travaux pertinents d'autres organisations internationales;

Réaffirmons notre engagement, exprimé dans le document WT/MIN(17)/24, d'entamer une discussion multilatérale à travers la mise en place d'un programme de travail à l'OMC pour tenter de remédier à certains des obstacles auxquels les MPME sont confrontées dans le commerce international;

Demandons la tenue d'une réunion de niveau ministériel spécifiquement consacrée aux MPME à la onzième Conférence ministérielle, pour permettre à tous les Membres de débattre de ce sujet important. Nous encourageons également tous les Membres de l'OMC à participer activement à cette réunion spécifique;

Demandons à tous les Membres d'adopter une décision ministérielle à la onzième Conférence ministérielle comme indiqué dans le document WT/MIN(17)/24 pour renforcer les efforts visant à promouvoir la participation des MPME au commerce international.

Buenos Aires, Argentine, 11 décembre 2017.